

COMMUNIQUÉ

Directions des ministères économiques et financiers :

Faites financer vos projets d'innovation RH !

L'innovation en matière de ressources humaines est une des priorités stratégiques du gouvernement et du ministère de l'action et des comptes publics en particulier. Afin que les agents, les équipes, les directions,... de l'Etat puissent disposer d'un soutien financier pour mettre en œuvre des projets innovants, d'amélioration des conditions de travail et favoriser l'égalité professionnelle, le Ministre de l'action et des comptes publics a mis en place trois fonds :

- le Fonds d'innovation RH (FIRH),
- le Fonds Interministériel pour l'Amélioration des Conditions de Travail (FIACT),
- le Fonds pour l'Égalité Professionnelle (FEP).

La circulaire du 7 octobre 2019 relative aux appels à projets 2020 pour ces trois fonds est disponible sur le [portail de la Fonction publique](#).

Les services de l'Etat sont invités à proposer dès à présent leur projet.

Quels sont les projets éligibles à ces fonds ?

- **FIRH** : initiatives innovantes en matière de RH autour de 3 thématiques : accompagnement RH des agents, méthodes innovantes en matière de management et de conduite du changement, appui méthodologique à l'évolution des organisations et à la modernisation de la fonction RH.
- **FIACT** : accompagnement des collectifs de travail et des organisations, démarches qualité de vie au travail, démarches de prévention des risques.
- **FEP** : appui à la mise en place d'une politique de promotion de l'égalité professionnelle, dispositifs favorisant la mixité des métiers, sensibilisation /formation à l'égalité professionnelle, meilleure articulation entre temps de vie professionnel et personnel, prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes, études/travaux de recherche pour améliorer l'information sur les inégalités de traitement femmes-hommes.

Les fonds soutiendront les projets d'expérimentation jugés les plus innovants et les plus aisément capitalisables et reproductibles. Le caractère généralisable des expérimentations, ainsi que l'association directe des agents sont également appréciés du comité de sélection.

Comment et quand proposer un projet ?

Les candidatures seront déposées uniquement en ligne via le site internet démarches simplifiées :

- pour le FIRH : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/firh2020>
- pour le FIACT : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fiact2020>
- pour le FEP : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fep2020>

Vous trouverez également toutes les informations utiles sur le site de la fonction publique :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/fonds-dinnovation-rh-et-fiact-appel-a-projets> ;

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/fonds-egalite-professionnelle>

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 13/12/2019 (dossiers FIRH et FEP) et au 20/12/2019 (projets FIACT).

Validation de la candidature et accompagnement :

- Faites valider votre candidature au préalable par le Bureau des transformations RH du Secrétariat Général (*Utilisez la fonctionnalité «Inviter une personne à modifier ce dossier» dans demarches-simplifiees.fr*). Le bureau SRH1B sera votre interlocuteur pour les projets « nationaux » ou « centraux ». Pour les services et établissements publics déconcentrés des MEF, vos projets FEP-FIACT-FIRH sont à transmettre via les PFRH en région.

Créé en 2018, le Bureau des transformations RH assure un rôle d'appui, d'accompagnement et de conseil auprès des directions des MEF sur les problématiques RH. Il accompagne notamment les porteurs de projet d'innovation et d'amélioration des conditions de travail et assure le suivi des projets lauréats des fonds FEP, FIACT et FIRH.

- Nous pouvons vous conseiller en amont sur vos projets et vous faire partager ce qui a déjà été fait par d'autres directions, d'autres ministères... via la [Bibliothèque des initiatives RH](#). Le bureau des transformations RH anime également le comité des lauréats FEP-FIACT-FIRH des MEF qui se réunit deux fois par an.

Vos correspondants au Bureau des transformations RH pour vous aider sur vos projets FEP – FIACT – FIRH et ensuite pour animer la communauté des lauréats :

Véronique FARBER (chargée de mission numérique RH) : veronique.farber@finances.gouv.fr

Isabelle OYARSABAL (adjointe à la Cheffe du bureau) : isabelle.oyarsabal@finances.gouv.fr